

Haltérophilie Musculation Club de Bourgoin-Jallieu
39, rue Jean Jaurès.

N° RNA : W382006285 n° SIREN : 889803508



Réunion exceptionnelle du Bureau

Présent.es : Serge Boarini, Laurent Bourdalé, Laurent Delhorme, Pauline Geoffray, Pascal Gonnet, Yannick Lagrange, Nathalie Richard.

Cette réunion avait pour objet de préparer notre rencontre avec M. Gabet, chef de cabinet de M. Le Maire, et M. Leprêtre, adjoint aux Sports.

La délégation sera composée de : Serge Boarini, Pascal Gonnet, Serge Josserand, Yannick Lagrange, Nathalie Richard.

Deux motifs nous ont amené à demander ce rendez-vous.

La Convention

Rappel. Notre association utilise un bien immobilier mis gracieusement à notre disposition par la Municipalité. La Ville de Bourgoin-Jallieu prend à sa charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Objectif. Rien ne garantit la pérennité de notre présence dans nos murs et cette Convention nous donnerait cette assurance.

Questions. Faut-il accepter de partager notre salle si cela nous est demandé ? Le matériel est-il aux normes pour accueillir des scolaires ?

Le statut du parking

Rappel. Des adhérent.es se plaignent de ne pas pouvoir stationner leurs véhicules.

Objectif. Demander quel est le statut du parking : public ? privé ?

Questions. Pourquoi un panneau « parking privé » alors que tout un chacun peut se garer ? Faut-il demander la privatisation du parking ? Y a-t-il un acte notarié ? Faut-il mettre des marquages au sol ? Comment réagir si la place PMR est indument occupée ?

Autres motifs d'échange avec les représentants de la Ville

Constat. Les vestiaires-douches « femmes » sont vétustes, exigus, sales.

Objectif. Demander la prise en charge de leur réfection.

Argument. L'état actuel ne permet pas la mixité lors des entraînements comme lors des compétitions.

Questions. Faut-il prendre des photos et les montrer ? - oui.

Dans un deuxième temps la réunion a porté sur l'organisation de l'assemblée générale

Organisation de l'Assemblée générale extraordinaire puis ordinaire

L'assemblée générale extraordinaire a pour objet la validation du projet de réforme des statuts initiaux.

Rappel. L'association a été créée le 24 juin 1981 et ses statuts n'ont été révisés qu'en 2020. Les statuts de 2020 sont imprécis et incomplets (mandat du Bureau, durée du mandat, mode d'élection du Bureau, notamment).

Organisation du vote. Tout.e adhérent.e à jour de sa cotisation, de tout âge, participe personnellement au vote (pas de vote à distance, pas de procuration). Le scrutin est secret. Les votants se présenteront aux secrétaires qui vérifieront leur identité. Le dépouillement sera fait par trois personnes (dans l'idéal : la plus jeune et la plus âgée, et une personne extérieure)

Déroulement de l'Assemblée générale ordinaire : validation du Règlement intérieur ; présentation des bilans ; perspectives ; échanges.

Un buffet sera offert à la fin des échanges.

Autres points

Sur proposition de Benoît Boulon relayée par Pascal Gonnet, donner un numéro aux machines afin de faciliter le signalement de leurs défauts et de leurs dysfonctionnements en mettant le numéro sur le tableau blanc.

Reprendre l'inventaire de la salle fait le 2 novembre 2019 par Stéphane Ruiz.

Fin de la réunion : 20 h 20.